



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 5 juillet 2024

Réunion du 5 juillet 2024

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO, Damien ENGEL

Excusé : Maxime RINIE

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

Championnats Seniors

- REGIONAL 1**

La CRC prend acte du PV de la CRCC en date du 27/06/2024 déclarant la rétrogradation administrative de SAINT LOUIS NEUWEG FC de REGIONAL 1 en REGIONAL 2.

La CRC acte ainsi le repêchage du meilleur classé 11^{ème} en REGIONAL 1 : ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FA

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FA	12	
2	ST MEZIERY FC	11	
3	OBERLAUTERBACH US	10	

Information :

La Commission Régionale des Compétitions acte le maintien de la pyramide des compétitions seniors en l'état pour la saison 2024/2025, à l'identique de la saison 2023/2024.

Championnats Féminins Seniors

• REGIONAL 2 FEMININE

Suite au retrait de l'équipe de NEUVES MAISONS confirmé par courriel officiel en date du 1^{er} juillet, acte le repêchage du REIMS STE ANNE

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	VENDENHEIM FC 2 (déjà repêché)	13	
2	REIMS STE ANNE	5	
2	MARANGE SILVANGE	2	

Championnats Jeunes

• U18 REGIONAL 1

Acte le retrait de l'équipe de Ludres As suite au courriel réceptionné le 02/07

Ce qui entraîne réglementairement le repêchage du meilleur classé 11^{ème} des deux groupes :

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	NANCY PICHON MJC	13	
2	MAGNY RS	9	

Se maintien en U18R1 : NANCY PICHON MJC

• U18 REGIONAL 2

Acte le retrait de NANCY PICHON MJC suite à son repêchage en U18R1.

Acte le retrait de MOULINS LES METZ suite à la saisie du refus d'engagement.

Au vu des places vacantes et en compensation des retraits :

– 1 accession supplémentaire des U18D1 Moselle : COUME FC

– 1 accession supplémentaire des U18 Interdistrict Lorraine : GIRANCOURT AS

• U17 REGIONAL 2

Acte le retrait de l'équipe de NEUFCHATEAU LIFFOL suite au courriel réceptionné le 30/06.

Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire d'une équipe U16R2 parmi celles classées à la 8^{ème} place (groupe A et B)

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	THAON ES	8	
2	BOULAY CA	7	

Glisse U17 Régional 2 :
THAON ES

• U15 REGIONAL 2

Acte le retrait de l'équipe de Guenange Fc suite au refus d'engagement enregistré.

Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire d'une équipe U14R2 parmi celles classées à la 12^{ème} place (groupe A et B).

Glisse en U15R2 : AGIIR FLORIVAL (Nancy Haut du Lièvre 12^{ème} du groupe A ayant déjà glissé)

- **U14 REGIONAL 1**

Accèdent en U14 Régional 1 :

5 équipes du District Moselle : THIONVILLE LUSITANOS – UCKANGE USAG – SAINT AVOLD EN – FORBACH US – YUTZ FC

- **U14 REGIONAL 2**

6 équipes du District Moselle : METZ APM – FAMECK ES – MAGNY RS – SARREBOURG FC – PLANTIERES UL – SARREGUEMINES FC

Après déduction des différents mouvements réglementaires, le groupe U14R2 du territoire Champagne Ardenne se retrouve à ce jour composé de 10 équipes au lieu des 12 réglementairement envisagées.

La Commission Régionale des Compétitions propose ainsi aux Interdistricts Marne/Ardennes et Aube/Haute Marne de désigner 2 équipes complémentaires déterminées selon les modalités définies par les instances compétentes, au plus tard pour le 15 juillet.

- **U19 REGIONAL 1**

Acte le retrait de ST Die SR suite au refus d'engagement enregistré dans Footclub.

Acte le retrait de NANCY PICHON MJC suite à son repêchage en U18R1.

Suite aux places vacantes, la Commission Régionale des Compétitions donne la possibilité aux équipes ayant évolué dans le championnat U19 Régional 2, U18 D1 et U18 Interdistricts de pouvoir candidater à s'engager dans le championnat U19 Régional 1 dans la limite des places disponibles et selon la répartition géographique.

Inscription acceptée : PLANTIERES UL

**Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées
suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des
procédures en cours**

– Procédure d'appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l'adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN